



# Référentiel de données nationales sur les incidents

## Informations de sécurité

### Données pour le Nouveau-Brunswick

provenant des pharmacies communautaires

Période de déclaration :

Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023

1 166 rapports reçus

#### Types d'incidents (incl. les événements évités de justesse) (Les cinq principaux)

Mauvaise dose/fréquence	198
Mauvais médicament	185
Mauvaise quantité	147
Mauvais dosage/concentration	128
Mauvais patient	77

#### Facteurs contributifs rapportés (Les cinq principaux)

**Interruptions** (problème d'environnement, de personnel ou de déroulement du travail)

**Charge de travail** (problème d'environnement, de personnel ou de déroulement du travail)

**Bruit** (problème d'environnement, de personnel ou de déroulement du travail)

**Encombrement** (problème d'environnement, de personnel ou de déroulement du travail)

**Manque de personnel** (problème d'environnement, de personnel ou de déroulement du travail)

### Apprentissage à l'échelle nationale

Les pharmacies communautaires du Nouveau-Brunswick prennent part aux initiatives d'apprentissage en ce qui a trait à la sécurité en rapportant des incidents liés aux médicaments qui permettent de tirer des leçons et de mettre en place de mesures de protection afin de prévenir les préjudices aux patients.

Les recommandations suivantes peuvent contribuer à réduire les interruptions (l'un des principaux facteurs contributifs tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'échelle nationale) et à améliorer la sécurité des patients.

**CONSEIL DE SÉCURITÉ :** Établir des zones de travail désignées, conçues pour réduire la probabilité d'interruptions et de distractions pour les activités à haut risque (p. ex. emballage facilitant l'observance, préparation de médicaments, bilan comparatif des médicaments avec les ordonnances remises à la sortie de l'hôpital).

**CONSEIL DE SÉCURITÉ :** Encourager les patients à utiliser les systèmes automatisés pour renouveler leurs ordonnances de médicaments (p. ex. les programmes de demandes de renouvellement par téléphone ou en ligne) pour réduire les distractions et les interruptions du déroulement du travail.

**CONSEIL DE SÉCURITÉ :** Veiller à ce que le personnel adopte une approche structurée fondée sur les rôles afin de réduire les distractions et les interruptions dans le déroulement du travail.

**CONSEIL DE SÉCURITÉ :** Placer une liste de vérification dans les zones de travail concernées afin de garder une trace des étapes accomplies pendant les tâches longues et essentielles à la sécurité (p. ex. l'administration d'un traitement par agonistes opioïdes). Si une tâche est interrompue, elle doit être reprise en utilisant la liste de vérification comme guide.



L'analyse des données de l'ISMP Canada repose en grande partie sur l'examen des descriptions d'incidents. Nous tenons à remercier les déclarants pour les efforts qu'ils déploient afin de fournir des renseignements qui permettent de définir les enjeux émergents et de favoriser les occasions d'apprentissage partagé.

Vous trouverez d'autres recommandations de sécurité dans les Bulletins de sécurité de l'ISMP Canada :

<https://ismpanada.ca/fr/safety-bulletins/>

**SIGNALER** ✓ **APPRENDRE** ✓ **AGIR** ✓

Plus de 12 000 rapports d'incidents médicamenteux ont été soumis au Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires (RDNI) du Nouveau-Brunswick depuis 2015.

Financement assuré par Santé Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.



New Brunswick College of Pharmacists  
Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

National Incident  
Data Repository



Référentiel de données  
nationales sur les incidents

CMIRPS  
Canadian Medication Incident  
Reporting and Prevention System

SCDPIM  
Système canadien de déclaration et de  
prévention des incidents médicamenteux